

République Française



Ville de Draguignan

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 1/12/2021

ID : 083-218300507-20211201-2021148-DE

N° 2021-148

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL
CONFIÉE À LA SOCIÉTÉ MAISON BLEUE : EXERCICE 2020**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : ALAIN HAINAUT

Vu la délibération n° 2012-110 en date du 20 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a confié la concession de service public portant sur la construction et l'exploitation d'un établissement multi-accueil, sis boulevard Théodore Aubanel à Draguignan, à la société Maison Bleue et que cet établissement dénommé « La Pitcholine » a ouvert en janvier 2015 et propose 60 berceaux au public ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 5 novembre 2021 afin d'examiner le bilan d'activité de l'exercice 2020, joint en annexe, établi par la société Maison Bleue au titre de la concession de service public précitée. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu ;

Considérant que ce bilan d'activité doit également être porté à la connaissance du Conseil Municipal ;

À la lecture de ce rapport, les principaux éléments à retenir de ce document sont les suivants :

➤ **En termes de taux d'occupation :**

Sur l'année 2020, la crise sanitaire a fortement impacté les établissements d'accueil de jeunes enfants, qui sont restés fermés un peu moins de deux mois.

L'établissement La Pitcholine a donc logiquement vu ses taux d'occupation diminuer :

- 63,27 % pour le taux d'occupation réel, soit une diminution de 30,38 % des heures réelles ;
- 70,96 % pour le taux d'occupation facturé soit une diminution de 24,74 % des heures facturées.

Les données transmises sont conformes à la lettre circulaire CNAF PSU n° 2014-009 du 26 mars 2014 : « Chaque demi-heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées ».

Les échanges réguliers, tout au long de l'année, développés entre le service petite enfance de la Commune et l'équipe de direction de l'établissement permettent, dans un contexte « normal » une optimisation des taux d'occupation de l'établissement.

La commission d'attribution des places en qui a pu se dérouler en distanciel, a permis de préparer la rentrée 2020/2021 sereinement.

Pour une capacité d'accueil de 60 berceaux, la crèche a accueilli en 2020, 44 nouveaux enfants, soit au total 127 enfants issus de 118 familles différentes. L'écart entre le taux d'occupation réel et le taux d'occupation facturé, a nettement augmenté. Cette augmentation est le reflet direct des conséquences de la crise sanitaire.

- Il est passé de 103,46 % en 2019 à 112,15 % en 2020.

Cet élément d'appréciation de la mise en œuvre de la contractualisation avec les familles, indique que les contrats établis sont en lien avec les besoins réels des familles.

➤ **En termes qualitatif :**

En 2020, l'accueil occasionnel n'est pas développé. L'ensemble des demandes sont des contrats réguliers.

Un accompagnement spécifique a été mené pour un enfant suivi par le centre départemental de l'enfance, un suivi régulier a été mis en place par le conseil départemental, avec l'accompagnement sur site d'une puéricultrice et d'une assistante sociale.

L'accueil d'un enfant avec le statut « réfugié » a pu se faire en partenariat de Demandeurs d'Asile Est Var.

L'accueil de stagiaires est en légère diminution : 11 en 2020 pour 14 en 2019.

Le plan de formation des agents s'est élargi avec la mise en place d'une Validation des Acquis d'Expérience « auxiliaire de puériculture » pour 2 agents.

Seulement 39h de formation ont pu être dispensées à destination des agents cette année contre 84h l'an passé, conséquence directe de la pandémie et des confinements successifs.

La masse salariale reste relativement stable, avec la diminution d'1/2 poste d'un personnel agent d'entretien.

Le questionnaire de satisfaction destiné aux familles est peu significatif car seulement 36,36 % des familles y ont répondu mais est tout de même en légère augmentation par rapport aux années précédentes (32,94 % en 2019).

Il est à noter que le taux de satisfaction global est de 100 %, réparti en 28 % de satisfaits et 72 % de très satisfaits.

➤ Obligations réglementaires :

Le contrat de délégation prévoit que le délégataire doit informer le délégant de tout changement au niveau du personnel embauché au sein de l'établissement.

Les mouvements de personnels apparaissent désormais sur le bilan d'activité annuel.

➤ Données financières :

Le délégataire a communiqué un compte de résultat pour l'exercice 2020.

Ce bilan fait apparaître un montant total de charges de **1 122 545 €**.

Les principaux postes de dépenses sont :

- frais de personnel	574 133 € ;
- fournitures de fonctionnement	85 540 € ;
- locaux et charges	74 397 € ;
- autres charges (dont frais de gestion)	144 452 € ;
- intérêts d'emprunt	85 000 € ;
- amortissements	140 948 € ;
- impôts sur les bénéfices	18 075 €.

Pour leur part, le montant des produits s'élève à **1 164 720 €**. Il se décompose principalement comme suit :

- subventions CAF	374 840 € ;
- participations des familles	138 520 € ;
- compensation Communale	516 697 € ;
- vente de berceaux aux entreprises	18 346 € ;
- autres produits	116 318 €.

Le résultat net de l'exercice 2020 est donc de 42 175 €.

Dès lors que le taux d'occupation est supérieur à 76 %, il est contractuellement prévu que les parties se renvoient pour faire un point sur les incidences de ce taux d'occupation sur la redevance de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 1/12/2021

ID : 083-218300507-20211201-2021148-DE

En 2020, le taux d'occupation est de 70,96 % correspondant à 99
aucune incidence sur la redevance perçue par la collectivité.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à disposition des usagers en Mairie, au sein de la Direction Générale des Services, dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- prend acte du bilan d'activité 2020 de la concession de service public portant construction et exploitation d'un établissement multi-accueil confiée à la société maison bleue.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur